

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/053/8.5

Feuillet n°069



Communauté de Communes  
Terrassonnais  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 27 mai 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	40
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

#### PRÉSENTS :

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET,

Sylviane GRANDCHAMP représentée par Christian ROULLAND, Jean-Michel LAGORSE représenté par Jean-Marie CHAMPAGNE, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN.

**Excusés** : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Élodie REBEYROL, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Michel MEYNARD donne pouvoir à Daniel BARIL, Bernard DURAND donne pouvoir à Dominique DURAND, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Roger LAROUQUIE, Jean-Yves VERGNE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET : Deuxième révision des critères d'éligibilité et d'octroi des aides financières intercommunales dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat de la CCTHPN.**

La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) porte, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, aux côtés d'un ensemble de partenaires, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR) sur la période 2022 à 2027. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette OPAH-RR est intégrée au Guichet Unique de l'Habitat de la CCTHPN. Le principal objectif de ce dernier est de pouvoir s'adresser à l'ensemble des ménages du territoire intercommunal.

AR Prefecture

024-200041150-20240603-DE2024053-DE  
Reçu le 06/06/2024

A titre de rappel, et dans le cadre de l'OPAH-RR, la CCTHPN intervient sous la forme d'abondement de droit commun des dispositifs d'aides financiers de l'Anah et de primes complémentaires. Cette intervention intercommunale étant à l'unique destination des propriétaires occupants aux revenus très modestes ou modestes et des propriétaires bailleurs sans conditions de ressources.

En parallèle, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a fait évoluer ses dispositifs d'aides financiers. En effet, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le dispositif national « MaPrimeRénov' » a vu ses taux d'intervention augmenter et son accès élargi aux ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs. Sur la même période, l'Anah a mis en œuvre le nouveau dispositif « MaPrimeAdapt' ». Celui-ci propose des taux d'intervention plus importants par rapport au précédent dispositif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

Sur la base de ces éléments, et de manière à pouvoir faire correspondre l'intervention intercommunale avec celle de l'Anah et aider plus et mieux les ménages, il est proposé de :

- Garantir un taux fixe de reste à charge de 20 % pour l'ensemble des propriétaires occupants aux revenus très modestes et modestes souhaitant s'engager dans des travaux d'adaptation,
- Donner accès à un taux d'aide de 10 % (plafonné à 2 200 €) pour les propriétaires bailleurs souhaitant s'engager dans des travaux d'adaptation,
- Donner accès aux primes complémentaires « accession à la propriété », « lutte contre la vacance » et « développement durable » pour les propriétaires occupants ou bailleurs aux revenus intermédiaires et supérieurs,
- Attribuer une prime complémentaire aux propriétaires occupants ou bailleurs qui auront signé une convention de prestation « Mon Accompagnateur Rénov' » avec la CCTHPN.

Enfin, et pour que ces modifications concernant les aides financières portées par la CCTHPN puissent être mises en œuvre, il est proposé de réviser, en conséquence, le règlement d'attribution.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2022/110/8.5 de la CCTHPN, portant sur la convention d'OPAH-RR de la CCTHPN sur la période 2022-2027 et règlement d'attribution des aides intercommunales « Habitat privé, en conseil communautaire du 29 août 2022,

**Vu** la délibération n° 2023/046/8.5 de la CCTHPN, portant 1<sup>ère</sup> révision des critères d'éligibilité, d'octroi et d'avance des aides financières portées par la CCTHPN dans le cadre de l'OPAH-RR, en conseil communautaire du 9 mai 2023,

**Vu** le projet d'avenant n°2 au règlement d'attribution des aides financières « Habitat privé » portées par la CCTHPN et ses annexes, annexé à la présente délibération,

### **LE Conseil Communautaire DÉCIDE à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le projet d'avenant n°2 au règlement d'attribution des aides financières « Habitat privé » portées par la CCTHPN et ses annexes, annexé à la présente délibération,

**D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces et documents relatifs à cet avenant et ses annexes.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

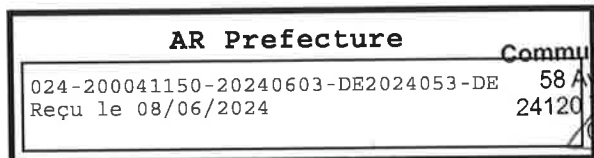
le 05/06/2024

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais

Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir



Terrassonnais  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir